

1. Introduction

John Baden décrivant l'idéologie de l'écologie plus ou moins profonde notait la multiplicité des mots relevant du domaine religieux : nouvelle orthodoxie, vision, rédemption, plaie de l'humanité, prédestination, bien, mal ...

Si le développement durable a vraiment pour objet d'instaurer le royaume de Dieu sur la terre, il rejoint en cela les multiples utopies qui ont ensanglanté l'histoire humaine au nom du combat du Bien contre le Mal et dont la plus cruelle s'est effondrée en 1990... Nous n'en sommes pas là, bien que la prudence s'impose car rien de tel que les bigots pour dévoyer une religion.

Nous examinerons

- d'abord le contenu du document de base, à savoir "Notre avenir à tous" dont s'est inspiré la conférence de Rio en 1992,
- ensuite, nous rechercherons une conception plus réaliste et sérieuse du développement durable,
- enfin, nous proposerons les outils susceptibles de mettre en œuvre un développement vraiment durable.

2. Le rapport Bruntland : un texte contestable et contesté

Cet épais document de 484 pages n'a pas vraiment soulevé d'intérêt en France et n'a été traduit en Français qu'à l'initiative du Gouvernement du Québec auquel s'est joint in extremis Brice Lalonde dès sa nomination au Ministère de l'Environnement. Ce texte est d'ailleurs tout à fait dans le style de la langue de bois onusienne avec de fortes connotations tiers-mondistes mêlant vœux pieux et grossières omissions. Conçu à une époque où l'on faisait semblant de croire aux "résultats globalement positifs" du socialisme réel, il a très mal vieilli et prêterait à sourire si précisément il n'avait été pris au sérieux à Rio et au-delà.

Peut-être parce que seulement deux experts français ont joué un rôle de figurants dans la vaste caravane qui pendant deux années a parcouru le monde, le rapport Bruntland n'a fait l'objet que de comptes-rendus mitigés dans "Futuribles" par Brice Lalonde, plutôt favorable, et Ignacy Sachs, plutôt critique.

En fait, le texte n'a connu qu'une diffusion confidentielle ; très souvent cité, il a été peu lu. C'est dommage, car peut-être l'espèce de consensus mou des autorités françaises aurait-il été plus critique et plus lucide.

Sur le constat de la situation environnementale de la planète, l'ouvrage décrit avec un grand luxe de détails les différentes crises mais inverse systématiquement les causes et les effets.

Ainsi, les famines de la corne de l'Afrique seraient dues à la dégradation environnementale et non aux guerres tribales.

On n'explique pas comment des pays fondamentalement riches tels l'Angola, le Zimbabwe, Madagascar, etc. sont incapables de gérer à long terme leurs ressources.

On invente le terme de "réfugié écologique" afin d'excuser par avance les dictatures suffisamment incapables et cruelles pour générer le désespoir absolu des "boat people" dont on crédite Haïti sans parler du Vietnam et de Cuba car il convient de ménager les dirigeants "démocratiques".

L'Afrique du Sud est présentée comme un modèle de dégradation environnementale et de pauvreté et, bien entendu, de tyrannie. Peut-être la présence dans la commission de dignitaires des pays riverains qui, comme chacun sait, sont démocratiques et respectueux des droits de l'homme n'est-elle pas étrangère à cet étrange oubli du "vote avec les pieds" de tous ceux qui précisément noirs et pauvres s'efforcent d'émigrer en Afrique du Sud !

Bien entendu, on ne trouve aucun développement sur la formidable crise environnementale et alimentaire du bloc soviétique qui allait s'effondrer quelques mois plus tard.

Ce livre, qui dicte l'avenir, semble avoir été écrit par des myopes naïfs ou de mauvaise foi, ou les deux à la fois. Mais c'est au dernier chapitre que nous découvrons les véritables intentions de la Commission. Le titre est prometteur "Vers une action commune : proposition en vue d'une réforme institutionnelle et juridique", mais le contenu révélateur. L'idée fondamentale est que les solutions ne peuvent être que mondiales, notamment par le renforcement des moyens du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). On commence par affirmer le "droit à l'environnement" de la Déclaration de Stockholm de 1972. Or, on sait que l'on doit toujours se méfier des "droits à" qui, à la différence des "droits de", sont au cœur d'une future atteinte aux libertés. Pour cela le rapport recommande que les Etats adoptent des modifications constitutionnelles ou créent un Conseil National de l'Environnement. Ces dispositions symboliques, et somme toute gratuites, ne seraient pas prises au sérieux si elles n'étaient assorties de la création de nouvelles agences alimentées par des financements internationaux automatiques. Mais on se garde bien d'expliquer comment ce type d'institutions qui ont fait la preuve de leur impuissance amélioreront concrètement la qualité de l'environnement ... au-delà de celui des fonctionnaires recrutés à cette fin.

Mais, comme dans tout feu d'artifice, il y a un bouquet : 22 recommandations sous forme de "commandements" dictent la conduite à tenir :

- Les Etats devront protéger ...

- Les Etats devront maintenir ...

- Les Etats devront établir ...

- Les Etats devront informer ...

- Les Etats devront assurer ...

etc ...

Quand on connaît l'inefficacité et la corruption de la grande majorité des Etats membres des Nations Unies, on peut s'interroger sur les résultats concrets à attendre des travaux de la

Commission. De toute évidence, l'idéologie et les vœux pieux l'emportent sur le principe de réalité.

On veut bien croire que la confusion des causes et des effets ne soit pas innocente, sans cela on pourrait s'interroger sur la lucidité des auteurs et au premier chef de Madame Bruntland, ancien Premier Ministre socialiste de Norvège.

3. L'Europe : un exemple de développement vraiment soutenable

Il est tout de même surprenant que le Rapport Bruntland n'aborde nulle part le rôle central des droits de propriété et du marché dans la gestion des ressources environnementales. Car, après tout, au lieu de courir le monde à la recherche de catastrophes écologiques, fruit du capitalisme sauvage et de la démographie galopante, la Commission aurait pu économiser les deniers du contribuable en examinant l'exemple de l'Europe dont certains pays ont su harmonieusement conjuguer une densité démographique parmi les plus élevées du monde (500 habitants au km² en Hollande et 300 habitants au km² en Allemagne et en Grande Bretagne), un environnement somme toute fort plaisant et un niveau de vie très élevé. Si cela n'était pas le cas, pourquoi des millions de malheureux rêveraient-ils d'aller s'y installer ! Or, ce développement est vraiment durable puisque malgré les guerres dévastatrices il se poursuit depuis plusieurs siècles.

En aucun cas, les conditions naturelles n'étaient particulièrement favorables à ce développement durable. Les Pays-Bas, tout comme le Bangladesh, sont soumis aux inondations, la Suisse n'a pas de terres agricoles fertiles... On pourrait multiplier les exemples où seul le génie de l'homme est responsable du développement durable.

Depuis la Renaissance donc, l'Europe a multiplié le recours aux technologies et développé des concepts politiques nouveaux. La redécouverte du droit romain et du concept central de propriété, le développement du marché capitaliste a apporté la prospérité à de nombreuses républiques et royaumes. Gènes, Venise, Florence, les Pays-Bas, l'Angleterre et, avec quelque retard, la France ont connu un développement économique et culturel remarquable.

Encore mieux, l'Angleterre a su recréer un véritable paysage à partir des terres dévastées par la tragédie des biens communs, si bien décrite par Hardin dans son célèbre article paru dans "Science" en 1968.

Mais l'Europe, depuis la "Magna Charta" britannique jusqu'à notre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a progressivement replacé l'individu au centre de la vie en société.

Adam Smith, observant la société anglaise du XVIII^{ème} siècle, note justement que "l'effort constant, obstiné et continu de chaque homme pour améliorer son sort a pour résultat la richesse nationale publique aussi bien que privée. Ce comportement est le plus souvent assez puissant pour assurer les progrès et l'amélioration des conditions de vie malgré les extravagances du gouvernement et les erreurs monstrueuses de l'administration".

Cette remarque montre bien que la richesse des nations, c'est-à-dire progrès économique, social et environnemental vont de pair et que la crise environnementale est plus le fruit de l'extravagance des gouvernements que du libre jeu des acteurs économiques. La Politique Agricole Commune constitue à cet égard un cas d'école que l'on devra soumettre aux générations futures pour les mettre en garde contre la tentation du constructivisme. En effet, arriver à ruiner le contribuable (à raison de 6000 F. par an et par hectare en France) et en fin de compte les agriculteurs, tout en détruisant l'environnement ne relève pas particulièrement du développement durable !

Or, c'est ce type de recette dont s'est inspiré la Conférence de Rio en nous la vendant sous la marque du développement durable, concept suffisamment flou pour ne faire de peine à personne.

Les bureaucraties et leurs multiples règlements sont trop souvent la source du développement non durable et c'est sous bénéfice d'inventaire que l'on doit accepter les recommandations qui veulent soigner le mal par le mal.

Un regard historique sur la longue durée (Braudel) du développement durable de l'Europe est à même de mieux nous faire comprendre les outils de la réussite et de l'échec.

Pour être plus précis, il suffit d'examiner l'évolution environnementale des deux Allemagnes pour vérifier qu'en seulement 40 années les solutions politico-bureaucratiques extrêmes sont arrivées à détruire ce qu'avait réussi le capitalisme en deux siècles.

4. Les outils du développement durable

Le rôle central de l'individu, des droits de propriété et du libre marché ne font l'objet d'aucun développement dans le Rapport Brundtland et la Conférence de Rio ne les a pas retenus comme les fondements du développement durable.

Et pourtant, si cette Conférence avait dû être vraiment efficace, voilà ce qu'elle aurait dû proposer :

- Les Etats devront soumettre à évaluation environnementale indépendante toutes leurs politiques.
- Les Etats ne devront intervenir que pour résoudre les problèmes de biens publics purs, c'est-à-dire ceux pour lesquels les coûts de transaction, le voyageur clandestin, la nécessité du financement public excluent par nature le marché.
- Les Etats devront garantir les droits de propriété et les libertés individuelles par un système judiciaire indépendant.
- Les Etats assureront le libre marché et la concurrence pour la production de biens environnementaux, à l'exception des biens publics purs.
- Les Etats devront diffuser la totalité des informations scientifiques afin d'éviter la rumeur écologique et son exploitation par les médias.
- Les Etats devront réformer leur fiscalité afin de ne pas pénaliser les gestionnaires avisés des ressources environnementales, dont les propriétaires fonciers.
- Les Etats devront légiférer afin de sortir les ressources environnementales de la situation de biens communs partout où cela est physiquement et socialement possible (plateau continental, forêts, terres agricoles, eaux, gibier ...).

On pourrait poursuivre cette liste des "commandements" dont la mise en œuvre commence d'ailleurs à être préconisée. Il est ainsi réconfortant de lire que la Banque Mondiale, après avoir pendant un quart de siècle subventionné la destruction environnementale par le soutien aux bureaucraties locales, préconise une autre politique : "Dans les pays pauvres (mais pas seulement) la Banque Mondiale suggère une clarification des droits de propriété sur les terres,

pâturages et forêts, l'octroi de titres ayant le plus souvent pour effet de réduire la dégradation du milieu" (Le Monde, 19 mai 1991).

5. Conclusion

En définitive, le pêché capital de l'idéologie du développement durable est de ne pas faire confiance à l'individu et, au-delà, à préférer l'abstraction de la "Planète Terre" ou "Gaia" ou je ne sais quel nouveau culte païen, à l'homme.

Ce n'est pas en reportant ses espoirs sur des institutions bureaucratiques nationales ou supranationales que l'on résoudra les problèmes bien réels de l'environnement qui suppose la croissance économique. Après avoir ruiné économiquement les pays en voie de développement en finançant des bureaucraties corrompues et inefficaces, on peut se demander si l'Occident n'est pas en train de leur prescrire la plus sûre recette de la destruction environnementale.

Le concept de développement durable mérite mieux que le recyclage vert des idéologies totalitaires. Si le risque d'atteinte à la couche d'ozone par les CFC n'est qu'une hypothèse, nous pouvons craindre que Rio n'ait aggravé les émissions massives de règlements et de bureaucraties qui grignotent progressivement les droits de propriété qui protègent l'homme et son environnement.

Je propose que la prochaine Conférence Mondiale mette en exergue ce que déclarait Jean Bodin au XVI^{ème} siècle " Il n'y a de richesse que d'hommes".

Références

Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (1988) Notre avenir à tous, le Fleuve, Montréal, 484 pages.

Madelin, A. (1991) "Global Environment Crisis: Science or Politics. A European View of Sustainable Development", Cato Institute, June 5.6.

Falque, M. (1989-1990) "Notre avenir à tous. Compte-rendu de lecture", Journal des Economistes et des Etudes Humaines, Vol. I, n°1, hiver.

Frey, B.S. (1990) "L'effet de transfert de motivation", Journal des Economistes et des Etudes Humaines, Vol. I, n°3, octobre.

Sachs, I. & Lalonde, B. (1988) "Critique du Rapport Bruntland", Futuribles, mars.

* Consultant international.
